

COMMUNIQUE

OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC

(ORDONNANCE DU 19 AVRIL 2017)

La ville de Casteljaloux met à disposition une partie de son domaine public pour la tenue de deux marchés hebdomadaires. Ils ont lieu de 7 h à 13 h le mardi place Gambetta et place de la République, le samedi place de la République uniquement.

La place de la République concerne la vente de produits alimentaires, la place Gambetta la vente de produits non alimentaires.

La location peut être journalière ou annuelle, conformément au règlement des marchés de la ville. La demande doit être adressée par lettre ou au placier. Pour une candidature annuelle, la demande doit être écrite.

Le choix des candidats sera effectué en fonction de leur activité, afin de pouvoir proposer aux habitants une offre variée, riche et complémentaire.

Les demandes sont à adresser à madame le Maire, place de la République 47700 Casteljaloux.